

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

**- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
désigné ci-dessous par le ministère**

et

**- la FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION
représentée par son président, Monsieur Francis LUYCE
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 775 695 802 00055**

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 2 943 158 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 1 179 090 €, le solde restant s'élève à 1 764 068 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

FL

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **104 773 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **600 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **3 543 158 €**.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE NATATION

Fait à Paris le

- 2 JUL. 2015

p/ LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

WISE LE 30/06/2015 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET **Claudie SAGNAC**
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2101286029

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et Indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2013	2014		2015	2016	2017
	Réalisé	Réalisé	Cible	Cible	Cible	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires						
Nombre de licences	303885	304028	315000	330000	350000	370000
Nombre d'ATP	0	0	0			
Nombre total de licences et d'ATP	303885	304028	315000	330000	350000	370000
Nombre et taux de licences féminines	166594 (54,47%)	164475 (54,1%)	170000 (53,97%)	178000 (53,94%)	190000 (54,28%)	200000 (54,06%)
Nombre et taux de licences en ZUS	0 (0%)	0 (0%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	54089 (17,8%)	54919 (18,06%)	56000 (17,78%)	(%)	(%)	(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	0	0			
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives						
Solidité financière	26,94	0	25,0 %	25,0 %	25,0 %	25,0 %
Contourner le rang de la France parmi les grandes nations sportives						
Rang sportif de la France	6	0	6	6	6	6
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs						
Taux de suivi médical complet - SHN	78,49%	%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	78,36%	%	100%	100%	100%	100%
Emplois d'avenir						
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	100			
Liste de missions signées dans l'IS-Web						
Nombre et taux de lettres de missions signées	15 (16,52%)	78 (97,5%)	100%	%	%	%

Objectifs partagés	Indicateur	N°2		N°1		N°1	
		Réalisé	Réalisé	Cible	Cible	Réalisé	Réalisé
Maintenir le niveau de compétitivité de la France aux Jeux Olympiques 2016 en portant une attention particulière au double projet	Rang de la France au classement des médailles	3	5ème rang européen	Top 2 européen	Top 6	Top 6	Top 5
Maintenir le niveau de compétitivité de la France aux Jeux Olympiques 2016 en portant une attention particulière au double projet	Nombre de sportifs de haut niveau en situation handicap accompagnés par la FPN (structures du PES)	2		3	4	4	4
Être représentatif dans toutes les disciplines aux JO de 2020 et 2024	Nb de médailles aux CE Juniors / Nb de finalistes NC	1/6	1/24	3/8	4/10	6/12	6/12
Être représentatif dans toutes les disciplines aux JO de 2020 et 2024	Nombre de médailles aux CE / Nb de finalistes NS	1/3	CMJ 0/2	pas de CEJ	1/3	1/3	1/3
Favoriser le développement de l'activité (recrutement, fidélisation) par une offre fédérale adaptée	Nb de "seu nage" délivrées	57000	80174	57500	58000	59000	60000
Favoriser le développement de l'activité (recrutement, fidélisation) par une offre fédérale adaptée	Nombre de personnes accueillies dans le cadre de l'opération fédérale "savoir nager"	5000	6367	6000	7000	8000	10000
Maintenir sa forme et préserver sa santé par la pratique de la natation.	Part des clubs labellisés nagez forme santé	30	50	80	100	150	200
Accompagner les acteurs du territoire (comités régionaux, clubs) à développer un projet pérenne	Nombre de conventions comité régional/FPN			3	3	11	11

FL

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Dynamiser et optimiser les ressources humaines	Part des lettres de mission validées par CTS WEB			100%	100%	100%	100%
Former l'encadrement aux activités de la natation et favoriser l'accès aux métiers sportifs	Nombre de BF2 et BF4 délivrés par les ERFAN	recensement en cours	430BF 200BF2 80BF	A déterminer courant 2014			
Former l'encadrement aux activités de la natation et favoriser l'accès aux métiers sportifs	Nombre de BF4 et BF5 délivrés par l'INFAN	recensement en cours		A déterminer courant 2014			
Former l'encadrement aux activités de la natation et favoriser l'accès aux métiers sportifs	Nombre de personnes formées au DE et DES par les ERFAN et/ou INFAN	Recensement en cours	6 formations DE	A déterminer courant 2014			
Etre représentatif dans toutes les disciplines aux JO de 2020 et 2024	Nb de médailles CE Juniors / Nb de finalistes EU	1/3	2/4	1/4	2/4	2/4	2/5
Etre représentatif dans toutes les disciplines aux JO de 2020 et 2024	Nb de médailles CE Juniors / Nb de finalistes PL	1/3	0/2	1/4	1/3	1/3	1/3
Etre représentatif dans toutes les disciplines aux JO de 2020 et 2024	Nb de médailles CE Juniors / nb de finalistes WP	0/0	0/0	0/2	0/2	0/2	0/2
Favoriser le développement de l'activité (recrutement, fidélisation) par une offre fédérale adaptée	Nb de pass' sports de l'eau délivrés	17000	32030	18500	20000	22000	25000
Favoriser le développement de l'activité (recrutement, fidélisation) par une offre fédérale adaptée	Nb de pass compéition délivrés	6000	8644	7000	8000	9000	10000

R

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Favoriser le développement de l'activité (recrutement fidélisation) par une offre fédérale adaptée	330 000 €	233 000 €	168 000 €	162 000 €
Action 1	330 000 €	233 000 €	168 000 €	162 000 €
Structuration fédérale	330 000 €	233 000 €	168 000 €	162 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	87 852 €	85 852 €	7 500 €	80 352 €
Action 1	87 852 €	85 852 €	7 500 €	80 352 €
Programmes d'échanges Internationaux	87 852 €	85 852 €	7 500 €	80 352 €
Former l'encadrement aux activités de la natation et favoriser l'accès aux métiers sportifs	300 000 €	200 000 €	124 500 €	175 500 €
Action 4	300 000 €	200 000 €	124 500 €	175 500 €
Professionnalisation de l'activité	260 000 €	175 000 €	104 500 €	155 500 €
Formations fédérales	40 000 €	25 000 €	20 000 €	20 000 €
Favoriser le développement de l'activité (recrutement, fidélisation) par une offre fédérale adaptée	126 500 €	43 000 €	39 000 €	87 500 €
Action 1	126 500 €	43 000 €	39 000 €	87 500 €
Structuration fédérale	126 500 €	43 000 €	39 000 €	87 500 €
Accompagner les acteurs du territoire (comités régionaux, clubs) à développer un projet pérenne	60 000 €	40 000 €	10 000 €	50 000 €
Action 1	60 000 €	40 000 €	10 000 €	50 000 €
Structuration fédérale	60 000 €	40 000 €	10 000 €	50 000 €
Dynamiser et optimiser les ressources humaines	360 000 €	220 000 €	114 773 €	245 227 €
Action 1	60 000 €	50 000 €	10 000 €	50 000 €
Structuration fédérale	60 000 €	50 000 €	10 000 €	50 000 €
Action 2	300 000 €	170 000 €	104 773 €	195 227 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	300 000 €	170 000 €	104 773 €	195 227 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	618 000 €	593 000 €	244 385 €	373 615 €
Action 3	618 000 €	593 000 €	244 385 €	373 615 €
Accompagnement sanitaire préventif	340 000 €	305 000 €	108 600 €	231 400 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	278 000 €	278 000 €	135 785 €	142 215 €
Maintenir sa forme et préserver sa santé par la pratique de la natation.	45 000 €	30 000 €	30 000 €	15 000 €
Action 3	45 000 €	30 000 €	30 000 €	15 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	45 000 €	30 000 €	30 000 €	15 000 €
Maintenir le niveau de compétitivité de la France aux Jeux Olympiques 2016 en portant une attention particulière au double projet	4 142 000 €	3 445 400 €	2 430 000 €	1 712 000 €
Action 2	4 142 000 €	3 445 400 €	2 430 000 €	1 712 000 €
Aides personnalisées (AP)	670 000 €	670 000 €	600 000 €	70 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	1 450 000 €	1 450 000 €	705 600 €	744 400 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	2 022 000 €	1 325 400 €	1 124 400 €	897 600 €
Etre représentatif dans toutes les disciplines aux JO de 2020 et 2024	1 550 000 €	580 000 €	375 000 €	1 175 000 €
Action 2	1 550 000 €	580 000 €	375 000 €	1 175 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	1 550 000 €	580 000 €	375 000 €	1 175 000 €
TOTAL	7 619 352 €	5 460 252 €	3 543 159 €	4 076 194 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées : 600 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées : 2 943 159 €

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :
 - cat 61 (indemnité des CTS) 104 773 €
 - cat 64 (transfert direct aux assoc.) 2 838 385 €

FL

Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

MINISTERE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 104 773 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
N...	DTN	X		7 729 €	
AUGUIN Denis	EN	X		4 726 €	
BARNIER Romain	EN	X		4 726 €	
BRUZZO Florian	EN	X		4 726 €	
CASSAGNE Patrice	EN	X		4 726 €	
CHRETIEN Michel	EN	X		4 726 €	
DELEVAL Patrick	EN	X		4 726 €	
EMPTOZ-LACOTE Gilles	EN	X		4 726 €	
HORTER Lionel	EN	X		4 726 €	
MARTINEZ Richard	EN	X		4 726 €	
MASSARDIER	EN	X		4 726 €	
NEUVILLE Sylvie	EN	X		4 726 €	
NOLOT David	EN	X		4 726 €	
PELLERIN Fabrice	EN	X		4 726 €	
LECAT Stéphane	EN	X		4 726 €	
PLANCHE Marc	CMN		X	945 €	

TOTAL

74 838 €

+ charges correspondantes

29 935 €

Total de la subvention

104 773 €

RIBAUT Corinne : EN jusqu'au 31/8/14 puis CTN

LECAT Stéphane : EN sur CPO à o/1/10/2014

HORTER Lionel : DTN jusqu'au 30/9/2014 puis EN

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**Partie réservée au destinataire du relevé**

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement de quittances, etc.)

Titulaire du compte**FEDERATION FRANCAISE DE NATATION****Domiciliation****CREDITCOOP PARIS NATION****RIB**

42559	00008	21028430301	04
-------	-------	-------------	----

IBAN

FR76	4255	9000	0821	0284	3030	104
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

CCOPFRPPXXX
